Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251210-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-10
Modification du règlement intérieur relatif au fonctionnement des services

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251210-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-10

Ressources humaines

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Rédacteur : Bernard Herroux
Rapporteur : Maxime Herlédan

Le règlement intérieur a pour objet de préciser l'organisation du travail des agents de la collectivité, en vertu d'un fonctionnement optimal assurant la permanence et la qualité du service public.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à tous les collaborateurs employés par la collectivité quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, saisonnier ou occasionnel).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une mise à jour du règlement intérieur relatif au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2021-12-07 en date du 14 décembre 2021, adoptant le règlement intérieur relatif au fonctionnement des services applicable au 1er janvier 2022 ;

Vu la délibération n°2023-12-11 en date du 19 décembre 2023, approuvant la mise à jour du règlement intérieur relatif au fonctionnement des services applicable au 1er janvier 2024 ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 9 décembre 2025 ;

Afin de compléter le règlement intérieur relatif au fonctionnement des services, deux paragraphes concernant l'astreinte d'exploitation et la consommation d'alcool ainsi que des substances illicites sont ajoutés.

L'application de ces nouvelles dispositions se fera à compter du 1er janvier 2026, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité et sera consultable au sein du service ressources humaines.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du règlement intérieur joint en annexe.

Annexes :

- Articles concernés par les modifications ;
- Règlement intérieur relatif au fonctionnement des services.

CG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251210-DE

Avis du Comité social territorial du mardi 9 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 11 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

LG